

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-1660

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation	0	112 000 000
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	0	0
Extension de l'allocation reconnaissance du combattant aux Pupilles de la Nation et Orphelins de guerre. <i>(ligne nouvelle)</i>	112 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	112 000 000	112 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a été travaillé en concertation avec la fédération départementale des Pupilles de la Nation de Doubs.

À trois reprises, la France s'est illustrée en faisant face à son Histoire. Tout d'abord en juillet 2000, en consacrant le droit à indemnisation des orphelins dont les parents furent victimes de persécutions antisémites et racistes durant la guerre de 1939-1945, puis en juillet 2004 en instituant une aide financière en reconnaissance des souffrances endurées par les orphelins dont les parents ont été victimes d'actes de barbarie lors de la Deuxième Guerre mondiale et enfin en février 2005, en indemnisant les orphelins dont les parents ont été victimes d'événements liés au processus d'indépendance des anciens départements et territoires français.

Toutefois, les Pupilles de la Nation, qualité désignant les enfants dont un des parents a été blessé ou tué lors d'une guerre, d'un attentat terroriste ou en rendant certains services publics, n'ont jamais pu obtenir d'indemnisation, de réparation ou de véritable reconnaissance de leur souffrance.

Ainsi cet amendement propose de flécher 112 000 000 d'euros du programme Reconnaissance et réparation en faveur du monde des anciens combattants, mémoire et lien avec la nation de l'action 03 – Reconnaissance envers le monde combattant vers le nouveau programme Extension de l'allocation reconnaissance du combattant aux Pupilles de la Nation et Orphelins de guerre.

Naturellement l'objectif de cet amendement n'est pas de retirer des crédits à l'action 03 – Reconnaissance envers le monde combattant. Les règles de recevabilité des amendements de crédits nous contraignent malheureusement de gager cet amendement sur cette action. Ceci n'est évidemment pas notre objectif...